Les Disparitions Forcées et Autres Massacres

Des Tragédies Humaines Indélébiles

Prof.Jamal Mimouni
Département de Physique, Université de Constantine1
President, African Astronomical Society (AfAS)

Le 30 Aout, Journée Mondiale des Disparitions Forcées

Le 30 aout de chaque année, le Monde célèbre la journée des disparitions forcées, ces personnes qui de par le Monde ont eu leur destin happé par des évènements hors de tout contrôle et pour lesquels il n'existe aucun script, et qui disparaissent ainsi physiquement pour leurs familles et leurs sociétés. L'ONU parle de centaines de milliers de cas depuis la deuxième guerre mondiale. La très officielle commission CNCPPDH (Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme Algérienne) de Farouk Ksentini avait reconnu avoir recensé 7000 de ces cas lors de la décennie noire en Algérie.

Notons de suite qu'il ne s'agit pas de soldats de pays en conflit armé, pour lesquels les morts au combat ou en captivité sont en général bien documentés, ni de certaines personnes qui disparaissent socialement pour se refaire une vie ailleurs. Nous parlons de ces cohortes de civils qui vivaient une vie normale en société et pour lesquels toute trace soudainement s'arrête comme ayant été gobé par un trou noir.

Inutile de se voiler la face, tous les cas de disparition sont le fait de services spéciaux ou de groupes paramilitaires - comme les fameux escadrons de la mort des dictatures militaires d'Amérique du Sud- et donc sous la houlette de gouvernements membres de l'ONU. Ces derniers ont arrêtés, exécutés puis fait disparaitre toute trace de leurs ignominies. Bien sûr pour que ces disparitions puissent devenir des crimes parfaits, encore faut-il qu'ils travaillent en amont pour effacer leurs traces, y compris obtenir la coopération parfois involontaire de fonctionnaires, soudoyer des juges, voire même créer de fausses pistes. Ainsi, il est notoire que certains parents de victimes ont été confrontés à plusieurs récits concurrents de la disparition de leur proche, chaque récit amenant à un cul de sac. C'est donc une opération coordonnée et multi-échelon ou il y a des donneurs d'ordre, des acteurs passifs, le tout quadrillé par un corpus de lois et de réglementations dont le seul but est d'empêcher de remonter à la source. Une preuve du caractère systématique et organisé de cette entreprise criminelle à grande échelle est le fait que l'extrême majorité de ces cas n'a jamais été résolu, pas de corps retrouvé ou de responsables reconnus coupables et jugés.

Une Omerta Etatique aux Mécanismes bien Huilés

D'ailleurs, vu l'ampleur des crimes, il faut, pour couronner le tout, une législation globale qui permette de donner une couverture légale à cette opération de dissimulation à grande échelle. De manière générale, chaque pays ou ces disparitions à grande échelle ont eu lieu a recouru à une batterie de lois liberticides ou charte qui entérinent de fait les violations massives des droits de l'homme et ce en enveloppant d'une chape de plomb toute tentative d'investigation desdites disparitions. Combien haut situés se trouvent les commanditaires de ces basses œuvres est difficile à savoir et probablement varie dans chaque cas, mais il est

évident, vu le caractère multi- échelon et le niveau d'intrication entre les différentes branches du gouvernement de cette Omerta étatique bien huilée, que les plus hautes instances de l'Etat, mêmes si elles ne sont pas directement impliquées, ont avalisé les consignes de ne rien faire apparaitre sur les responsabilités des différentes branches de ces disparitions forcées, et de contrer toute velléité de les dévoiler à quelque niveau que ce soit (Media, justice, instances nationales et internationale des droits de l'homme). Il y a donc de leur part une complicité de fait. Cette constatation n'est pas anodine mais à une implication grave qui est que les rouages de ces Etats sont pénétrés par des instances extra légales dont un des buts est de contrôler l'information. Ceci est une des raisons pour lesquelles les gouvernements autoritaires s'acharnent à garder le contrôle sur l'appareil étatique, quitte à manipuler le processus démocratique et s'assurer en particulier que lors de consultations populaires, seuls les « bons candidats » sont en lice, et en particulier ceux qui ne mettront jamais le nez dans ce qui ne les regarde pas.

A ce propos, il est un fait emblématique bizarre qu'il est loisible de pondérer dessus un peu, c'est la réponse incroyable qu'apporta Bouteflika, le président déchu lorsque confronté au début de son mandat à une question d'un journaliste sur les disparitions forcées qu'il évada de répondre en mettant en avant que sa famille elle-même avait eu un de ses membres proches dans cette catégorie et qu'il ne peut lui-même rien faire. Incroyable veulerie d'une personne dont la constitution lui octroyait le pouvoir exécutif ainsi que celui de toutes les instances de l'Etat, des forces armées à la justice, et mêmes comme on pourrait facilement argumenter, celles des instances législatives et élues en tant que Président d'honneur du parti FLN majoritaire même si ces dernières étaient surtout des instances de figuration .

Une Stratégie de la Terreur

Ces disparitions massives dont on ne peut remonter à la source de manière directe, procèdent, comme le reconnait explicitement la déclaration sur la protection des personnes contre les disparitions forcées adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1992, « d'une stratégie pour faire régner la terreur dans la société », de même qu'elles constituent une infraction massive à « la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif au droit civil et politique et la Convention contre la torture » toutes signées par l'Algérie, comme elle reconnait qu'elle s'accompagne « d'un harcèlement des défenseurs des droits de l'homme, des proches parents des victimes, des témoins et des conseils juridiques ». De plus elle met la barre bien haut en assimilant de telles pratiques placées sous le sceau des Etats qui les pratiquent (Même si ces derniers sont dans le déni …) comme « un crime contre l'humanité ». Le Comité International de la Croix Rouge basé à Genève qui est un organisme d'une neutralité reconnue, reconnait que le problème de ces disparitions forcées perdurent du « au manque de volonté politique de le résoudre. »

Les disparus de la dictature en Argentine de 1976-1983. Une tour de Babel de victimes de crimes pour la plupart jamais résolus.

C'est bien pour cela que le problème des disparitions forcées massives qui se répètent à travers le monde nous montre que le problème n'est pas prêt à disparaitre. Les avancées scientifiques et techniques, surtout à l'âge d'Internet ou tout est documenté ad-nauseam, tendent à nous faire croire que l'humanité dans sa marche vers le progrès ne peut plus reproduire ces violations massives des droits de l'homme en toute impunité, mais l'histoire contemporaine nous montre bien la fausseté de cette supposition. Nombre de conflits aujourd'hui encore aboutissent à des violations massives des droits de l'homme et que pour des raisons complexes, la Communauté Internationale, en supposant que c'est une entité morale définissable, ne fera rien pour s'y opposer voire même pour dénoncer. Sans risquer de me tromper, l'avenir est lourd d'autres violations massives des droits de l'homme à différents coins de la planète, et en premier lieu envers des groupes de personnes perçus à tort ou à raison comme opposants. Cela se fera au vu et su de tous et les responsables ne seront pas inquiétés outre mesure, tandis que la realpolitik et le temps feront le reste. Avec Internet, nous pourrons probablement tout suivre en direct. Le sort de la minorité musulmane Ouighirs en Chine est un cas récent qui est encore plus préoccupant, car contrairement aux autres situations, ceci est accompagné d'un blackout quasi-total sur l'information.

Notons que la Convention Contre la Torture adoptée par l'ONU propose un ensemble de mesures à adopter pour éviter que ce reproduise ces disparitions forcées, la première étant l'obligation pour chaque État de rendre le crime de disparition forcée passible de poursuites pénales automatiques et de peines qui prennent en compte son extrême gravité, de même qu'elle interdit expressément la détention en secret qui est la porte d'entrée pour cette catégorie de crimes. Il est donc impératif de ne pas passer sous silence ce qui s'est passé dans un passé récent en prenant comme argument le passage du temps. Cette citation de George Santayana « Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter. » n'a pas vieilli d'un iota.

De Mai 1945 à Rabia Addawiya … ce que nous Apprend l'Histoire

La France est sortie de la deuxième guerre mondiale après avoir vécu dans sa chair les affres de la domination nazie dans toute sa cruauté. Cette même France, rétablie dans ses droits, siègera aussi au Tribunal de Nuremberg ou seront condamnés à mort les bourreaux nazis qui envoyèrent dans les camps de la mort des millions de juifs, tziganes et prisonniers de guerre. C'est bien cette France, patrie des Droits de l'Homme comme elle se plait à le proclamer haut et fort, qui massacrera en mai 1945 dans une folie meurtrière des dizaines de milliers d'Algériens sans arme dans l'Est Algérien parce qu'ils avaient trop bruyamment demandé leur indépendance, tout inspiré qu'ils étaient par la libération de l'Europe du joug nazi et la vue de ses populations en liesse. Ce massacre fut en partie le déclencheur de la lutte de libération nationale ou là encore cette France des Lumières se distinguera par d'innombrables massacres de populations civiles et pratiquera la politique de la terre brulée anéantissant au napalm toutes les dechras et hameaux isolés qu'elle ne pouvait occuper militairement.

Cette même France récidivera au Rwanda en 1994 en se faisant complice d'un massacre à grande échelle commis par un gouvernement criminel qu'elle armera et soutiendra politiquement, contre la population Tutsi. Comme le rapport de la commission Duclert juste publié en France le reconnait sans ambages, tant le commandement militaire que le gouvernement Français savaient minutieusement ce qui se passait sur le terrain et avaient les moyens pour empêcher le génocide. Diplomatiquement, la France soutenait vigoureusement le gouvernement à majorité Huttu, tandis que militairement, c'est l'armée française qui entrainait l'armée régulière et était de plus présente sur le terrain. Son « inaction » est en fait une complicité de fait qu'aucun argument ne peut absoudre.

Nous ne pouvons-nous empêcher de mentionner le massacre de Srebrenica en Bosnie en juillet 1995 qui se passa au cœur même de l'Europe et où plusieurs milliers de civils, hommes et adolescents bosniaques, furent massacrés par les milices serbes malgré que la ville avait été déclarée « zone de sécurité » par l'OTAN. Les Casques bleus néerlandais présents sur les lieux ne firent rien si ce n'est de séparer les hommes des femmes, avant que les serbes ne fusillent les hommes, tandis que l'aviation de l'OTAN n'intervint pas non plus parce que les troupes néerlandaises se trouvaient dans la zone !

Enfin nous conclurons sur le premier grand massacre du XXIieme siècle comme il fut caractérisé par Human Rights Watch, celui commis par la junte militaire Egyptienne dirigée par le Général Sissi contre un rassemblement pacifique de civils qui protestaient contre le coup d'Etat contre le Président élu Mohamed Morsi. Cela se passa sur la place Rabia Addawiya au Caire un certain 14 aout 2013 et quelque 1000 à 2000 civils non armés y furent massacrés sous tous les objectifs, là encore avec des images qui nous arrivaient pratiquement en direct.

Comment la France Post-Coloniale légiféra-t-elle l'Impunité ?

La France non seulement ne veut pas entendre parler d'excuses et encore moins d'une repentance pour les crimes de sa politique coloniale et en particulier ceux commis durant la guerre d'Algérie, mais elle a offert une généreuse amnistie à ses criminels de guerre y compris ceux qui opérèrent un putsch manqué contre la Cinquième République et mis en place l'organisation terroriste de l'OAS. Cette amnistie pénale avec prescription des crimes s'est effectuée par étapes en édictant des lois qui complètent celles mises en place dans la foulée des accords d'Evian et culmine avec celle de 1982 voulue par Mitterrand pour soi-disant en finir avec les « séquelles des événements d'Algérie ». Les Salan, Jouhaud, et autres sont réintégrés

dans leurs fonctions avec rétablissement de leurs honneurs militaires et civils, alors qu'ils avaient été condamnés en 1962 à la détention à perpétuité. Et bien sûr, pas de Tribunal de Nuremberg pour les massacres de civils Algériens.

Les Disparus de la Décennie Noire en Algérie, une Tragédie Nationale Occultée

L'Algérie, trente ans après les douloureux évènements des années 90 n'a pas résolu de manière satisfaisante les cas de quelque 10 à 20 milles disparitions forcées (Quelque 7000 dossiers de disparitions recensés par la très officielle CNCPPDH dirigée par F.Ksentini). Elle est le cinquième pays au monde en termes de cas non résolus devant le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) des Nations Unies.

Notre pays certes vit une crise économique et sanitaire sévère, auquel se surimpose une crise aigüe de légitimité institutionnelle avec ses instances dirigeantes mal élues et une constitution qui dans n'importe pays au Monde aurait été considérée comme rejetée par la vox populi. Il est cependant urgent d'entendre la voix des familles des victimes de ces disparitions, citoyennes et citoyens ordinaires, mères, épouses et enfants qui ne peuvent faire le deuil d'êtres qui leurs sont chers sachant que quelque part la vérité se cache mais inaccessible par décision politique pusillanime probablement travaillée par un sentiment de culpabilité et de mauvaise conscience. Certains de ces citoyens organisés à travers divers collectifs et associations non reconnues par l'Etat tels que la CNFD (Coordination Nationale des Familles de Disparus), Djazairouna, SOS Disparus continuent à se battre courageusement après toutes ces années contre l'oubli et crient leur douleur dans chaque petit espace qui leur est toléré.

Les « Folles » d'Alger ici, comme celles de Relizane, Oran, Constantine…en Algérie. Vingt ans de sit-in hebdomadaires sans discontinuer!

Ici, les « Folles » de Constantine (CNFD) durant un récent sit-in devant la résidence du Wali et le quartier général de la Sécurité Militaire.

Alors que la justice continue aujourd'hui d'ouvrir les dossiers de corruption économique telle que l'affaire Khalifa et ses multiples rebondissements, celui du dossier Chakib Khalil et autres, certains datant de la même période, il est impensable que ceux liés aux affaires de disparition de personnes ne soient plus disponibles. De plus, l'Algérie est tenue par ses obligations internationales et de par les traités qu'elle a ratifiés, de faire toute la lumière sur cette tragédie nationale indélébile. Ainsi tous les organes des Nations unies et les tribunaux internationaux ont établi qu'aucune amnistie ou mesure similaire ne devrait accorder l'impunité aux auteurs d'atteintes graves aux droits humains. Du point de vue moral, le droit à la vérité est

primordial. Les enseignements de l'Islam s'il faudrait invoquer la religion qui est après tout de par la constitution la religion de l'Etat, sont on ne peut plus clairs : l'impératif de justice et celui de recherche de vérité, autant qu'il peut être atteint, est cardinal et inabrogeable aussi clairement que Dieu est Vérité.

Finalement, comme ce fut le cas avec l'Afrique du Sud, le passage d'une situation d'impunité lors de la période d'apartheid à une culture de transparence et d' « accountability » (nécessité de rendre des comptes) et qui est une pièce centrale de la bonne gouvernance, est la voie royale vers une réconciliation. Sans cela, les peines et rancœurs restent enfouies et un sursaut salvifique véritable de la société pour un nouveau départ ne pourrait s'opérer. Il y a un véritable acte de catharsis et de pédagogie sociale dans l'établissement des faits, dans la vision des visages contrits des assassins et bourreaux dans les deux camps lors de leur reconnaissance publique des massacres de civils, des exécutions extra-judiciaires…

Sans remonter à la chaine de commande qui a mis en place un tel système monstrueux à l'ombre des institutions légitimes de l'Etat comme ce fut le cas en Afrique du Sud, les consciences ne pourront être apaisées et on restera dans une situation d'attente perpétuelle accompagné d'un blocage systémique à tous les niveaux. Car c'est une réalité humaine profonde que l'on ne réconcilie vraiment que par la vérité. Mais pour ce faire comme dans le cas de l'Afrique du Sud, il faut une justice d'airain mais sereine et véritablement indépendante, une justice dont le but ultime n'est pas de se venger mais d'apaiser et réconcilier tout en servant la justice et ce en pratiquant l'art du pardon institutionnel pour les dérives d'acteurs étatiques et le pardon des victimes pour les autres autant que faire se peut … Un passé mal assumé, surtout si c'est pour faire du « lavage express », est un boulet aux pieds pour une société. Difficile acte d'acrobatie entre deux exigences assez antagonistes, mais on pourrait trouver ce point d'équilibre si on mettait en avant l'intérêt supérieur de la Nation. L'Afrique du Sud elle avait un Mandela !

Pèlerinage et commémoration. La visite de ces lieux en famille joue un rôle de catharsis sociale et d'éducation citoyenne.

Robben Island : l'Ile bagne déclarée World Heritage Site, et ou Nelson Mandela fut incarcéré pour plus d'un quart de siècle, symbole de l'oppression et de la brutalité humaine.

M. Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH déjà mentionnée, a reconnu que «ces disparitions ont bel et bien eu lieu et qu'elles sont le fait d'agents des institutions de l'État », mais affirme que l'État est « responsable mais pas coupable ». Notons qu'en plus de ces disparitions à grande échelle, et de la pratique systématique de la torture, un climat de guerre civile régna dans des zones rurales surtout ou eu lieu des dizaines de milliers de victimes de

massacres commis par des groupes armés souvent adhérant à une vision extrémiste takfiriste de l'Islam, sans parler de manipulations de tout bord, le tout au milieu de déplacements forcés de populations des zones de confrontation armée.

Nous avons parlé de l'Algérie, mais les autres pays arabes ne sont pas en reste. Les disparitions forcées en Syrie ne se sont jamais arrêtés mais prennent place avec une impitoyable vigueur et en en toute impunité. L'Egypte n'est pas en meilleure situation et les disparitions se poursuivent jusqu'à ce jour avec un zèle renouvelé. Le Maroc ne suit pas de très loin : Après les horreurs des bagnes secrets de Kalaat M'gouna et de Tazmamart durant les années 70 et 80 à l'époque du roi Hassan2, c'est le tour des centaines de Sahraouis d'être faits « disparus » avec son fils le roi Mohamed VI.

Les Disparus d'Argentine et l'Héroïque Courage des « Folles » de la Place de Mai

Depuis plus de 40 ans et de manière ininterrompue, des mères courage défilent en rond sur la place de Mai, à Buenos Aires en souvenir de leurs enfants, maris et proches kidnappés et tués par la dictature militaire qui régna en Argentine entre 1976 et 1983 ? Cette dictature sanguinaire largement supportée par les Etats Unis dans le cadre de la guerre froide fut responsable de quelques 30 000 civils disparus dont 400 bébés arrachés à leurs mères dont beaucoup enceintes avant qu'elles ne soient exécutées.

Les « folles » de la « Plaza de Mayo » en Argentine

Sous le général président Videla, l'auteur du coup d'Etat contre Eva Péron légitimement élue, et travaillée par l'emprise d'une idéologie national-catholique, la junte s'opposa brutalement au mouvement populaire largement inspiré par les thèses révolutionnaires de la gauche voir du Marxisme, et cru en son rôle messianique de changer l'ordre des choses en éliminant l'emprise des idées révolutionnaires sur les masses. L'expérience de la révolution Cubaine en particulier était pour eux un repoussoir absolu. La dictature argentine, qui fut probablement la plus féroce de toutes les dictatures militaires d'Amérique du Sud, réalisa dès le début de sa prise de pouvoir que pour réussir dans son projet de social-engineering, il fallait

des structures parallèles qui agiraient à l'ombre des structures officielles, ces dernières, même sous sa coupe, n'étaient pas assez efficaces. Elle innova dans de nombreux aspects, le plus spectaculaire fut peut-être son utilisation à grande échelle des « vols de la mort » similaires aux "crevettes Bigeard" pendant la guerre d'Algérie, et au cours desquels les victimes étaient jetées vivantes dans l'océan Pacifique. Cette technique qui était supposée ne pas laisser de traces leur fut d'ailleurs enseignée par d'anciens militaires français dans le cadre de l'opération Condor. Pour d'autres, comme dans les camps de la mort du désert d'Atacama au Chili, cela signifiait les corps des victimes étaient broyés et la poussière de leurs corps dispersée au vent. La guerre des Falkland que les généraux initièrent pour « détourner de leur impopularité » et perdirent, en plus de la très mauvaise situation économique du pays, sonna le glas de la dictature militaire. L'élection suivante les balaya, et une Commission Nationale sur la disparition des personnes fut établie avec le résultat que l'on sait…

Les années passent et les « Folles » de Constantine font désormais partie du paysage : chaque jeudi devant le siège de la Sécurité Militaire, parfois tolérée, parfois embarquées…

Ces « folles » existent bien aussi en Algérie au niveau des différentes grandes villes d'Algérie, mais il leur est refusé tout statut légal. Leurs rassemblements hebdomadaires se déroulent depuis vingt ans sans discontinuer. Constitués quasi exclusivement de femmes et d'enfants et toujours accompagné d'un lourd dispositif policier, ils sont tolérés mais parfois réprimé.

Justice et Vérité : le Cas de l'Afrique du Sud

Il est intéressant de considérer la politique de réconciliation qui fut mise en œuvre en Afrique du Sud après l'élimination du régime d'apartheid. Rappelons que le mouvement de résistance à l'apartheid est en large partie l'héritière de la lutte non violente d'un Martin Luther King elle-même inspirée par la philosophie de non-violence de Mahatma Gandhi même si il comprenait une composante armée mais dont la dureté de la répression réduisit à la portion congrue. Cette politique fut sans exagération, une autre première dans l'histoire politique récente. Reconnaissons d'emblée comme l'avoueraient les Sud-Africains eux-mêmes, que la politique de réconciliation est en fait aussi la politique de comment éviter que les non-blancs prennent vengeance sur les blancs qui aurait abouti à un bain de sang d'une ampleur qui dépasserait l'entendement tant les haines étaient profondément ancrées. L'autre problème posé est l'attitude à adopter envers les hommes et les femmes d'une communauté liée à un régime criminel et inhumain? Comment aussi pardonner aux bourreaux qui vivaient et circulaient toujours librement en Afrique du Sud, et sous quelles conditions? Mais aussi, comment rendre justice aux victimes sans faire dérailler le processus de transition et ruiner le pays dont

l’économie et le savoir-faire étaient entre les mains de la minorité blanche ? Certes la période post-Apartheid n’est pas idéale : une disparité socio-économique béante entre les communautés d’origine et celle blanche qui semble-t-il s’accentua même. Même le volet compensation-dédommagement laisse énormément à désirer et les réparations pour plus d’un siècle d’exploitation et d’expropriations et de discrimination ne correspond en rien avec l’ampleur des injustices subies.

Cette politique de sagesse dont ont fait preuve tant les leaders de l'ANC que le gouvernement blanc, chacun mesurant les graves enjeux et les conséquences redoutables d'un échec, a été un succès sans précèdent et constitue une autre première dans l'histoire de l'humanité. Notons toutefois l'exemple du Prophète lors de la conquête de la Mecque qui pardonna aux Mecquois malgré les crimes dont certains de ces derniers s'étaient rendus coupables. La commission de réconciliation était présidée par l'Archevêque Desmond Tutu, personne d’une probité morale irréprochable et militant pacifique des droits civiques avec de plus l'aura que lui conférait son prix Nobel de la paix. Ainsi, les bourreaux passèrent-il aux aveux à visage découvert, et en toute transparence, avant d'être pardonnés, du moins ceux qui ont pu démontrer que leurs crimes étaient politiquement motivés. Ces aveux et repentance étaient nécessaires pour que, comme l’exprimait si bien cette mère courage (Joséphine Msweli) qui a vu ses fils kidnappés par les forces spéciales puis exécutés sans laisser de trace:

> *"Je veux que ceux qui ont assassinés mes fils se manifestent. Je veux leur parler avant de leur pardonner. Je veux savoir qui sont-ils et comprendre pourquoi ils ont agi ainsi."*

La politique de réconciliation menée en Algérie après les évènements de la décennie noire et pour laquelle le mot d’ordre était de ne pas savoir et de ne pas chercher à savoir, est clairement aux antipodes de celle menée en Afrique du Sud. C’est en fait une sorte de tampon de l’oubli que l’on a apposé aux événements vécus durant les années 90, une politique de désengagement absolu de responsabilité. Il y manque clairement la dimension morale de justice oh combien islamique pourtant. Il y a en effet dans la vérité crue des faits une rédemption collective. Le pardon se nourrit de reconnaissance et de regrets de la part du persécuteur. Ceci est congruent avec la notion de tawba en Islam où le pardon divin envers le pêcheur n’est acquis qu’à la condition que la reconnaissance et le regret de la faute s’accompagnent d’une ferme résolution à ne pas la répéter et d’une réparation des méfaits autant que possible. Et puis, les faits gravés dans la conscience collective ont une valeur pédagogique en ce qu’ils permettent de ne pas répéter les errements passés. Comment peut-on espérer ne pas répéter ces erreurs si ces dernières ne sont pas connues et reconnues comme telles ? Comment pardonner quant aucun acte de contrition ne vient accompagner les aveux, pire encore, lorsque personne n'est passé aux aveux ?

Le « devoir de mémoire » comme action morale éminente où on se met à la place des victimes, et qui va au-delà d'une commémoration de lieux et de personnes familières.	Voir les criminels de face et les nommer. A droite le portrait du criminel notoire, Eugene Terreblanche, Pour l'Algérie, cela correspondrait à y voir des Bigeard, Massu, Aussaresses, ainsi que des Clauzel, Bugeaud, Saint-Arnaud…

De manière similaire au bagne de Robben Island avec ses quelques 400.000 visiteurs annuels et au fameux District 6 à Cape Town en Afrique du Sud et son Musée, pourrait-on imaginer un jour une situation où les bagnes de Lambèze et Berrouaghia, les grottes des Monts du Dhahra où eurent lieu les enfumades de tribus rebelles par le maréchal Bugeaud, deviennent des lieux de recueillement pour tous les êtres épris de paix, mais en particulier pour les pieds noirs et leurs descendants ? C'est matériellement possible d'ériger de tels monuments mémoire car les lieux existent ainsi que les témoignages historiques détaillés des généraux bourreaux. Comment ferait-on pour la décennie noire des années 90 dont, comme un trou noir qui engloutit tout objet y pénétrant, on a escamoté de l'histoire les disparitions forcées: pas d'archives, pas de trace aucune, et en sus l'imposition d'une loi du silence pour les survivants. Au moins, les disparus d'Argentine ont leurs stèles et espaces de commémoration tel le fameux Musée de la Mémoire de Rosario pour les disparus de la province de Santa Fe. On ne peut faire le deuil avec un acte de décès administratif qui ne pointe à aucune date réelle de décès, ni à sa cause, et sans dépouille mortuaire.

L'histoire qui travaille dans le temps long, ne sera pas tendre envers ces manquements coupables et saura jeter le sceau de l'ignominie sur tout Etat qui s'est tu, fusse-t-il la Cité idéale de Platon. Les parents des victimes de par le Monde demandent une reconnaissance dans le temps court, et en dernier recourt, s'en remettent à Dieu contre la pusillanimité et la lâcheté des pleutres régimes qui les gouvernent.